

Note de présentation brève et synthétique

Budget Primitif 2024 d’Innimond

1 – Budget Principal

L’article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu’une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d’en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l’ensemble des recettes et des dépenses autorisées et prévues pour l’année. Il respecte les principes budgétaires d’annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s’étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l’année civile.

Le budget 2024, réalisé sur les bases de la réunion de la municipalité, a été voté le 21 mars 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d’ouvertures des bureaux.

Cette année est marquée par le passage de la nomenclature comptable M14 à la M57 pour ce budget.

1.1 Le budget de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (eau, location de gîtes), aux impôts locaux, aux dotations versées par l’État, à diverses subventions.

À compter de 2021 les communes ne perçoivent plus le produit de la Taxe d’Habitation sur les Résidences principales, dont la suppression progressive s’est achevée en 2023 pour tous les contribuables. Cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties.

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2023 (Taxe sur le Foncier Bâti : 26.82%, Taxe sur le Foncier Non Bâti : 44.13%, Taxe d’Habitation pour les Résidences Secondaires (THRS) : 10,34 %).

Des ventes de bois sont prévues cette année pour environ 10 000 €. La redevance pour le service collectif de collecte des ordures des résidences secondaires mise en place en 2022 est maintenue.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, les indemnités des élus, l’entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Le déneigement est toujours pris en charge par le GAEC de la Combe pour un montant forfaitaire de 2 500 €.

Le remboursement des frais de scolarités à hauteur d’environ 15 000 € tient compte, en partie, des investissements réalisés par la municipalité de Lhuis.

30 000 € sont également nécessaires pour abonder le budget assainissement en vue des premiers frais occasionnés par la réalisation du Schéma Directeur du réseau d’Assainissement.

Note de présentation brève et synthétique

Budget Primitif 2024 d’Innimond

Recettes de fonctionnement

Chap.	FONCTIONNEMENT	Budget 2024
002	Ecritures d'ordres (résultat antérieur reporté)	388 715,55 €
013	Atténuation de charges	0,00 €
042	Produits des cessions d'immobilisation	1 366,56 €
70	Produits de service	22 740,00 €
73	Impôts et taxes	154 000,00 €
74	Dotations et participations	33 700,00 €
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
TOTAL		608 522,10 €

Dépenses de fonctionnement

Chap.	FONCTIONNEMENT	Budget 2024
002	Écritures d'ordres (résultat antérieur reporté)	0,00 €
011	Charges à caractère général	121 559,28 €
012	Charges de personnel	31 200,00 €
014	Atténuation de produits	14 900,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00 €
023	Virement à la section investissement	336 157,60 €
65	Autres charges de gestion courante	88 650,00 €
66	Charges financières	7 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations aux provisions	150,00 €
042	Amortissement	7 905,22 €
TOTAL		608 522,10 €

1.2 Le budget d’investissement

La section d’investissement prépare l’avenir.

Les recettes d’investissement sont principalement constituées des recettes dites patrimoniales, telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d’aménagement), et des subventions d’investissement perçues en lien avec les projets d’investissement retenus.

Note de présentation brève et synthétique

Budget Primitif 2024 d'Innimond

Les recettes d'investissement, cette année sont liées principalement

- aux restes à réaliser (Subventions 2023 à venir 34 832,00 €),
- au virement de la section de fonctionnement 2024 (336 157,60 €),
- aux dotations diverses (25 200,00 €).

Les dépenses d'investissement sont principalement :

- Aux restes à réaliser (travaux engagés en 2023 : 41 599,99 €)
- la remise en état de l'appartement au-dessus de la mairie pour le louer ainsi que l'agrandissement du bureau de la mairie (60 000 €),
- la fin de la réalisation d'un WC public au Gorgin (29 715,19 €),
- la réfection du toit de la grange du Gorgin pour alimenter la réserve incendie par l'eau de pluie (30 884,40),
- des travaux de voirie (30 000 €).

Recettes d'investissement

Chap.	INVESTISSEMENT	Budget 2024
001	Solde d'exécution reporté	130 628,87 €
021	Virement de section fonctionnement	336 157,60 €
024	Produit de cessions	0,00 €
040	Opérations d'ordre	7 905,22 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	25 200,00 €
13	Subventions d'investissement	34 832,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
TOTAL		534 723,69 €

Dépenses d'investissement

Chap.	INVESTISSEMENT	Budget 2024
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	1 366,56 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	4 200,00 €
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	188 799,99 €
23	Immobilisations en cours	338 357,15 €
TOTAL		534 723,69 €

Le cinquième budget de ce mandat a été établi avec la volonté :
– de maîtriser les dépenses de fonctionnement

Note de présentation brève et synthétique

Budget Primitif 2024 d'Innimond

– d'entamer la réalisation de nouveaux projets

2 – Budget assainissement

Cette année démarre la réalisation du Schéma Directeur de l'Assainissement qui est pris en charge par l'agence d'ingénierie de l'Ain. Elle sera suivie de l'étude du poste de relevage du bas du village.

Le conseil a adopté un budget équilibré :

2-1 En fonctionnement :

Chap.	FONCTIONNEMENT RECETTE	Budget 2024
002	Solde d'exécution reporté	200,44 €
042	Produits de cessions d'immobilisation	3 390,15 €
70	Produit de service	3 400,00 €
74	Dotation et participation	30 000,00 €
75	autres	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
TOTAL		39 990,59 €

Chap.	FONCTIONNEMENT DÉPENSE	Budget 2024
002	Solde d'exécution reporté	0,00 €
011	Charges à caractère général	7 890,15 €
014	Atténuation de produit	0,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00 €
023	Virement à la section investissement	19 410,44 €
65	Autres charges de gestion courante	200,00 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
68	Dotation aux provisions	0,00 €
042	Amortissements	9 490,59 €
TOTAL		36 990,59 €

Note de présentation brève et synthétique

Budget Primitif 2024 d'Innimond

2-2 En Investissement :

Chap.	INVESTISSEMENT RECETTE	Budget 2024
001	Solde d'exécution reporté	29 041,54 €
021	Virement de section fonctionnement	19 410,44 €
024	Produit de cessions	0,00 €
040	Opérations d'ordre	9 490,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
TOTAL		57 941,98 €

Chap.	INVESTISSEMENT DÉPENSE	Budget 2024
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	3 390,15 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	54 551,83 €
TOTAL		57 941,98 €

Fait à Innimond le 31/03/24